

# Contraintes thérapeutiques et respect des droits des patients en psychiatrie

*La souffrance et les pathologies des patients peuvent les amener à exprimer une opposition, un refus de soins ou d'aide. Les soins sans consentement, les cadres de soins contraignants, peuvent aussi complexifier la prise en charge.*

*La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des soins, la conférence de consensus sur la « liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, obligation de soin et de sécurité », le rapport du contrôleur général des lieux de privation de libertés de mars 2016, confirment le changement de paradigme : les restrictions de libertés ne peuvent se faire que sur prescription médicale, elles ne peuvent plus être conduites de manière systématique.*

*Dès lors, comment concilier projet de soin, cadre juridique, recommandations de bonnes pratiques dans l'intérêt du patient ?*

## ➤ Public concerné et pré-requis

- Professionnels exerçant en psychiatrie
- Pré-requis : avoir une expérience en psychiatrie.

## ➤ Objectifs

- Permettre le développement de pratiques professionnelles intégrant le respect des droits fondamentaux des personnes, concernant les libertés d'aller et venir dans les soins en psychiatrie
- Se sensibiliser aux bonnes pratiques par un questionnaire sur les valeurs professionnelles
- Acquérir un raisonnement clinique permettant de réaliser l'équation bénéfique/risque d'une restriction de la liberté d'aller et venir
- Développer des réponses cliniques par une relation de soins adaptée
- Développer des stratégies de réflexion favorisant une prise de décision individuelle et d'équipe.

## ➤ Contenu à adapter à vos besoins

- Les droits et libertés fondamentales des citoyens et des usagers de la santé : références législatives...
- Les mesures de protection du majeur sous tutelle
- La question des mineurs
- Les recommandations de la Haute Autorité de Santé et du contrôleur général des lieux de privation de liberté
- L'assistance à personne en danger et l'obligation de soigner
- Le projet de soins et le cadre thérapeutique
- Les soins sans consentement et la recherche de l'alliance thérapeutique
- L'information et la négociation
- Les voies de recours des patients
- Le rôle et la place des aidants dans le soin.

## ➤ Méthodes pédagogiques

- Travail sur les représentations
- Analyse des pratiques professionnelles à partir de situations apportées par les participants
- Jeux de rôle.

## ➤ Formateurs

- Juriste, cadre de santé exerçant en psychiatrie.

## ➤ Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'évaluation des acquis
- Questionnaire à froid 3 à 6 mois après la formation
- Rapport du formateur
- Appréciation du commanditaire.

### EN PRATIQUE

 **3 jours (2+1)**  
[Durée indicative]

 **Lyon ou sur site**

 **Devis sur demande**

 **Contact**  
[christophe.buffavand@arhm.fr](mailto:christophe.buffavand@arhm.fr)